



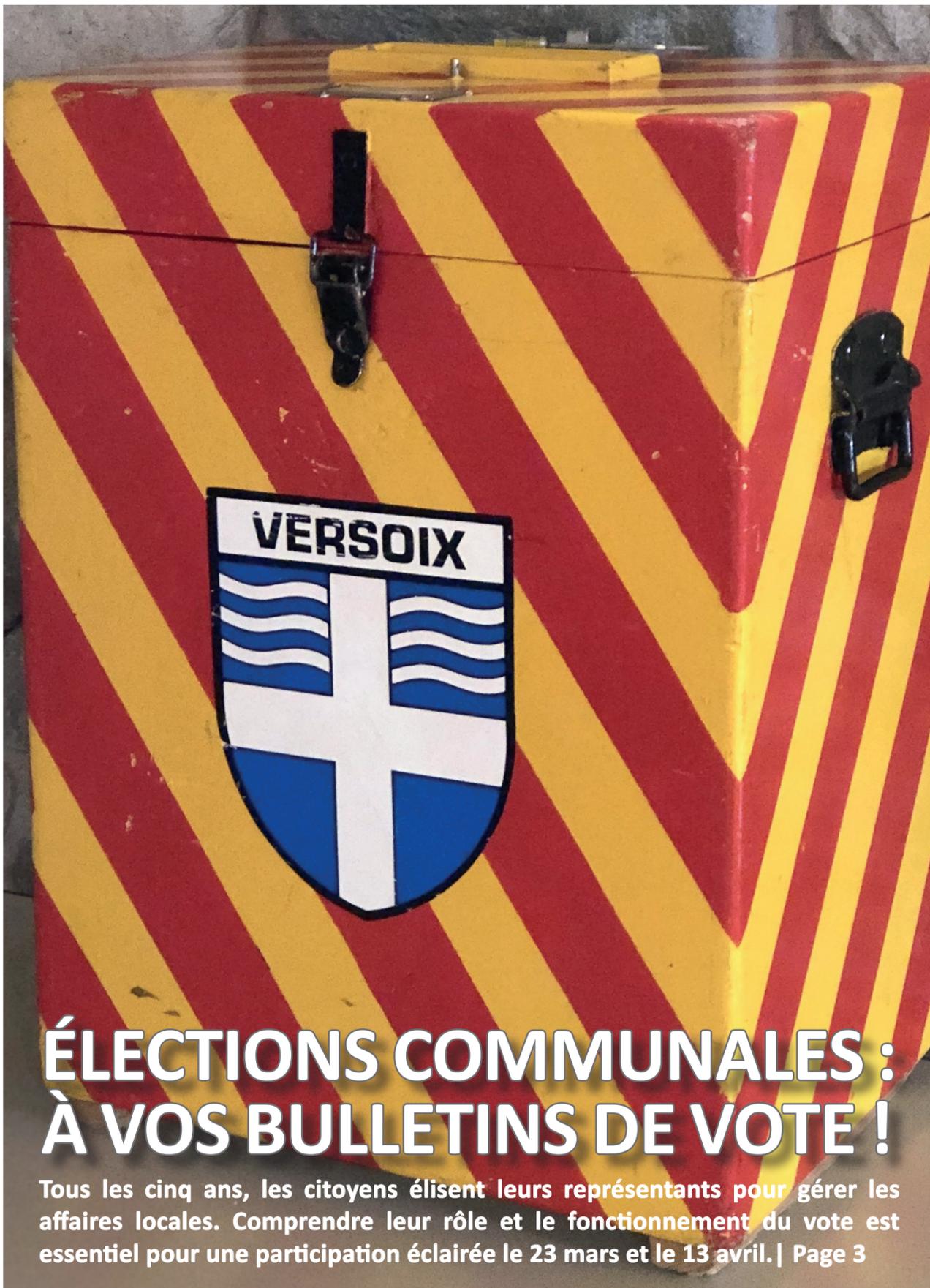
Musiciens amateurs de Versoix, à vous de jouer !

La Ville de Versoix lance les pré-inscriptions pour la Fête de la Musique 2025. Cette année, les concerts auront lieu le samedi 21 juin sur la Place de la gare et aux Anciens Bains. La programmation mettra en lumière des artistes amateurs résidant à Versoix.

Les musiciens sélectionnés auront l'opportunité de se produire aux Anciens Bains entre 14h et 17h. L'appel s'adresse aux habitants de Versoix. Les participants doivent jouer d'un instrument acoustique ou nécessitant une amplification légère. Un piano droit sera mis à disposition si nécessaire.

Pour candidater, il suffit de remplir le formulaire jusqu'au 14 avril (sur www.versoix.ch ou scannez le QR Code)

et de joindre une démo de son groupe, sous forme de lien vers une courte vidéo ou un enregistrement sonore.



La Ressourcerie des Chanâts : offrez une seconde vie à vos objets

L'ESREC des Chanâts inaugure un nouvel espace entièrement dédié au réemploi : la Ressourcerie des Chanâts. Conçu pour encourager le partage et la valorisation des objets et matériaux encore en bon état, ce lieu offre une seconde vie aux biens dont on n'a plus l'usage.

Le principe est simple et accessible à toutes et tous. Chacun peut y déposer des objets fonctionnels et en bon état, afin qu'ils profitent à d'autres. À l'inverse, il est possible de récupérer gratuitement des objets utiles au quotidien, réduisant ainsi la consommation de ressources neuves.

Chacun peut devenir acteur ou actrice du changement en participant à cette dynamique de revalorisation. Chaque don et chaque récupération contribuent à un avenir plus responsable et respectueux de l'environnement. Partageons, recyclons, préservons !



Un mois de célébrations pour les 10 ans du Boléro: des expositions, des concerts et une rencontre littéraire sont au programme!

CULTURE - Pour célébrer les 10 ans du Boléro, la Ville de Versoix organise un mois de festivités. Du 1^{er} au 29 mars, la Galerie, la Bibliothèque et le Bistro proposeront des expositions, des ateliers, une rencontre littéraire et des concerts gratuits.

Inauguré fin avril 2015, le centre culturel Le Boléro, dont le nom rend hommage au compositeur Maurice Ravel, réunit trois espaces complémentaires : une galerie d'exposition, une bibliothèque-médiathèque et un restaurant. Conçu par l'architecte Dominique Grenier, ce lieu se veut un carrefour de rencontres, d'échanges et d'expressions autour de la culture et des loisirs.

Pour marquer cette décennie d'existence, le service de la Culture a prévu une série d'événements tout au long du mois de mars qui culmineront le samedi 29 mars lors d'une journée de célébration officielle.

L'espace d'exposition, situé au rez-de-chaussée du Boléro, accueillera l'exposition *Natura Libris* du photographe Álvaro Alejandro López du 1^{er} au 29 mars. Ses photographies illustrent les diverses interactions, tant physiques qu'abstraites, que nous entretenons avec les livres.

Au 2^{ème} étage, la Bibliothèque proposera l'exposition *La grande aventure du livre*, qui retrace le fascinant parcours du livre avant qu'il n'arrive entre nos mains. Elle organisera également quatre ateliers, du 25 au 28 mars, pour offrir au public un aperçu des coulisses du métier de bibliothécaire.

Un événement phare de ce mois de célébration sera la rencontre avec deux romanciers à succès, Marc Voltenauer et Nicolas Feuz, à l'occasion de la publication de leur roman à quatre mains, *Ultimatum*. La rencontre sera animée par Daniel Bernard à la Galerie le mercredi 26 mars à 20h.

Pour marquer ce 10^{ème} anniversaire, un concours de dessin sera proposé aux enfants de 4 à 15 ans sur le thème « Ta bibliothèque idéale ». Les dessins des gagnants seront imprimés sur les nouveaux sacs de la Bibliothèque !

Le
Boléro 
10 fête ses
ans!

Du 1^{er} au 29 mars 2025
Expositions, ateliers, concours de dessin,
rencontre littéraire, concerts



découvrez
tout le programme
sur www.bolero-versoix.ch
Chemin Vandelle 8, 1290 Versoix
+41 22 950 84 00 - bolero@versoix.ch



Ville de
Versoix
République et canton de Genève

De plus, la Galerie présentera un diaporama de photographies de chantier retraçant les différentes étapes de la construction du Boléro.

La journée de célébration officielle du samedi 29 mars débutera à 10h30 sur la Place de la Gare avec un discours des autorités et un concert de la Musique Municipale de Versoix. Les festivités se poursuivront à l'intérieur de la Galerie où un apéritif, préparé par le Boléro Bistro, sera servi au cœur de l'exposition *Cinq Peintres*.

À 14h30, les familles pourront assister à la lecture du conte musical *Au bal des oiseaux*, animé par Guillaume Bondi et Jean-François Ducommun. L'après-midi se poursuivra avec un concert du pianiste genevois Gaspard Sommer, qui enflammera les lieux de sa musique aux influences jazz, r&b et hip-hop. Enfin, la journée se clôturera au Boléro Bistro avec un dernier concert à 19h.

Découvrez le programme en détails sur www.bolero-versoix.ch

Optimisation et rénovation énergétique des PPE : passez à l'action !

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - Vous êtes copropriétaire d'une PPE et vous vous posez des questions sur l'optimisation ou la rénovation énergétique ? Vous envisagez des travaux d'optimisation ou de rénovation mais vous ne savez pas par où commencer ou comment faire avancer un tel projet dans le cadre de votre PPE ? Vous souhaitez bénéficier du retour d'expérience d'autres PPE avant de vous lancer ?

La Ville de Versoix, en collaboration avec les Communes de Carouge, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Vernier et SIG-éco21, vous propose un accompagnement par le biais d'une série de webinaires thématiques.

Entamer une réflexion dès aujourd'hui sur l'optimisation ou la rénovation de votre PPE, c'est non seulement la garantie d'anticiper la mise en conformité de votre bien aux nouvelles obligations légales, mais également une incroyable opportunité d'améliorer le confort de votre lieu de vie, de préserver la valeur de votre bien, de réduire vos charges d'exploitation ou encore de renforcer votre indépendance énergétique. Au-delà des bénéfices économiques et réglementaires, une telle démarche permet aussi d'adopter une approche plus durable, en contribuant activement à la transition énergétique et à la réduction des émissions de CO₂.



Grâce à ces webinaires, vous pourrez obtenir des informations précieuses sur les étapes clés d'un projet de rénovation, mieux comprendre les dispositifs de soutien financier existants et bénéficier de conseils d'experts pour surmonter les défis techniques et organisationnels.

Ne manquez donc pas le premier webinar, le jeudi 13 mars 2025 de 12h15 à 13h30, qui portera sur le cadre légal et les subventions disponibles, ainsi que sur les différentes actions d'optimisation et de rénovation envisageables.

En cas d'intérêt, vous pouvez vous inscrire sur www.versoix.ch ou via le QR code.



Élimination des chenilles processionnaires : un impératif sanitaire

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES - Les propriétaires, fermiers ou locataires de terrains privés sur lesquels se trouvent des pins noirs ou des pins sylvestres sont tenus de faire éliminer les nids de chenilles processionnaires dès leur apparition. Cette mesure est essentielle pour protéger la santé des arbres et éviter leur dépérissement, mais aussi pour limiter la prolifération de ces nuisibles. La responsabilité de l'entretien et du bon état sanitaire des arbres incombe à leurs propriétaires, qui doivent veiller à prendre les dispositions nécessaires.

Les chenilles processionnaires représentent un danger non seulement pour les végétaux, mais aussi pour la santé humaine et animale. Afin de limiter ces risques, il est im-



pératif d'éliminer et de détruire les nids par le feu avant que les chenilles ne descendent des arbres, soit au plus tard à la mi-mars. Ce type d'intervention doit être réalisé par des professionnels spécialisés tels que des arboristes en soins aux arbres ou des forestiers pratiquant l'élagage et l'échenillage.

Pour toute information complémentaire, le service Travaux, voirie et espace public est disponible au 022 775 66 60.

Attention aux fausses contraventions : une nouvelle arnaque sévit en Suisse

PRÉVENTION - Une nouvelle tentative de fraude sévit en Suisse romande avec l'envoi de fausses contraventions par courriel au nom du Service des Contraventions (SDC). Ces messages frauduleux, imitant l'apparence officielle, visent à tromper les victimes pour leur extorquer des paiements injustifiés. Le SDC met en garde contre ces arnaques et rappelle que ses courriels légitimes proviennent uniquement du domaine officiel @police.ge.ch.

Les liens contenus dans ces messages frauduleux sont souvent trompeurs. Il est donc crucial de ne jamais cliquer sur ces liens suspects et de vérifier l'adresse de l'expéditeur. En cas de doute, il est recommandé de contacter directement le SDC via ses canaux officiels, de bloquer l'expéditeur et de supprimer le courriel. Pour toute vérification, le SDC est joignable à l'adresse contraventions@police.ge.ch ou par téléphone au 022 427 51 70.

Élections communales : comprendre le fonctionnement et l'importance du vote local

Les élections communales sont un moment clé de la vie démocratique de votre commune. Elles permettent aux citoyens de choisir les représentants qui auront la charge de gérer les affaires locales et d'influencer le développement de leur commune pour les années à venir. Mais comment fonctionnent ces élections ? Qui peut voter et pour quoi ? Voici un éclairage sur ce processus essentiel.

Tout d'abord, il est important de savoir que les élections communales ont lieu tous les cinq ans dans le canton de Genève. Elles permettent d'élire deux types d'organes : le Conseil administratif et le Conseil municipal. Ces deux entités jouent un rôle fondamental dans la gestion de la commune et dans la prise des décisions qui touchent directement la vie des habitants.

Organisation et répartition des responsabilités au sein du Conseil administratif

Le Conseil administratif représente l'organe exécutif de la commune. À Versoix, il est composé de trois membres élus par les citoyens. Ces conseillers administratifs sont responsables de la conduite des projets communaux et de la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil municipal. Chacun d'eux est responsable de plusieurs dicastères, qui correspondent à des domaines spécifiques de gestion.

À Versoix, ces dicastères incluent notamment l'administration générale, la cohésion sociale, les sports et manifestations, la protection de la population, les bâtiments, la gérance et les écoles, les finances, le développement durable et l'environnement, l'urbanisme et les transports, la culture, ainsi que la voirie, les travaux et l'espace public. La répartition de ces responsabilités se fait généralement en fonction des compétences et des intérêts des élus, tout en tenant compte des priorités de la commune.

Les nouveaux membres de l'exécutif auront jusqu'au 31 mai pour se répartir ces dicastères et ainsi assurer la mise en œuvre de la politique communale. À cette même date, ils devront également annoncer le tournus prévu pour la fonction de maire.

Le rôle du Conseil municipal dans la démocratie locale

De son côté, le Conseil municipal représente le pouvoir délibératif de la commune. Composé de 27 membres à Versoix, les conseillers municipaux se réunissent, dix fois par année, en séances publiques pour voter le budget et les comptes communaux et débattre des projets et des propositions qui influencent le développement de la commune.

Ces élections sont essentielles pour garantir une gouvernance locale efficace et adaptée aux besoins des habitants. Elles permettent d'assurer une gestion démocratique des

affaires communales et d'offrir à chaque citoyen la possibilité d'exprimer ses choix et ses attentes pour l'avenir de sa commune.

Voter, c'est donc exercer un droit fondamental et participer activement à la vie locale. Il est crucial que chaque citoyen prenne part à ce processus et contribue ainsi à façonner l'avenir de sa commune pour les cinq années à venir.

Contrôle des candidatures et exigences légales

La Chancellerie contrôle l'exactitude des noms, prénoms et des adresses des candidats. Elle veille également à ce qu'ils possèdent la nationalité suisse et aient atteint la majorité au moment de l'élection. Un casier judiciaire ou des poursuites en cours ne constituent pas un obstacle à leur candidature.

Pour les candidats au Conseil administratif des communes de plus de 10 000 habitants, la profession ainsi que les liens d'intérêts sont rendus publics dans la Feuille d'avis officielle (FAO).

Conditions de vote et déroulement des élections communales

Pour pouvoir voter lors des élections communales, il faut remplir certaines conditions. Les citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune ont le droit de voter et d'élire leurs représentants. Par ailleurs, à Genève, les résidents étrangers qui habitent en Suisse depuis au moins huit ans et sont domiciliés dans la commune ont également le droit de vote aux élections communales. Concernant le Conseil administratif, trois candidats doivent être choisis. Seuls ceux ayant obtenu la majorité absolue (c'est-à-dire, la moitié + 1 du nombre de bulletins valables) sont élus dès le premier tour. Les autres seront départagés lors d'un second tour qui aura lieu le 13 avril.

Le vote se fait principalement par correspondance. Chaque électeur reçoit par courrier le matériel de vote, comprenant les listes électorales, les bulletins de vote et les explications sur la procédure à suivre. Il suffit de remplir son bulletin, de le glisser dans l'enveloppe de vote et de l'envoyer par courrier avant la date limite. Pour ceux qui préfèrent voter en personne, il est aussi possible de déposer son bulletin dans les urnes prévues à cet effet aux dates des deux tours au local de vote de la commune.



Qui peut voter ? Quand, comment, où et pourquoi ?

QUI PEUT VOTER ?

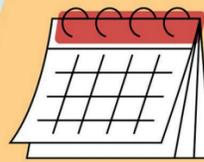
Les personnes de nationalité suisse âgées de plus de 18 ans.

A Genève, les personnes de nationalité étrangère âgées de plus de 18 ans et vivant en Suisse depuis au moins 8 ans.

Dispositions spéciales pour les fonctionnaires internationaux. Renseignements auprès du Service des votations et élections.



QUAND VOTER ?



L'élection au Conseil municipal (organe délibératif) se fait en une fois le 23 mars, celle du Conseil administratif (organe exécutif) se fait en deux fois le 23 mars et le 13 avril.

COMMENT ET OÙ VOTER ?

Vous recevez le matériel de vote automatiquement chez vous.



Ensuite, deux moyens s'offrent à vous pour voter : vous pouvez voter par correspondance ou vous rendre au local de vote (école Lachenal, 10 route de Saint-Loup).

POURQUOI VOTER ?

Pour déterminer qui gère des sujets concrets qui impactent directement votre quotidien, comme l'urbanisme, la mobilité, l'éducation ou la propreté.

Pour choisir des représentants qui partagent vos valeurs et défendent les projets qui comptent pour vous.

Conseil administratif

- Liste 1 Les Vert-e-s de Versoix
1 candidate
- Liste 2 UDC
1 candidat
- Liste 3 Libertés et Justice sociale
1 candidat
- Liste 4 Les Socialistes
1 candidat
- Liste 5 PLR - Le Centre - Vert'libéraux : Ensemble pour Versoix !
3 candidats
- Liste 6 VERSOIX AUTREMENT
1 candidat
- Liste 7 Pour une politique sociale à Versoix
1 candidat

9 candidat-e-s pour 3 sièges

Conseil municipal

- Liste 1 Les Vert-e-s de Versoix
13 candidat-e-s
- Liste 2 Les Socialistes
6 candidat-e-s
- Liste 3 Libertés et Justice sociale
5 candidat-e-s
- Liste 4 LE CENTRE - VERT'LIBÉRAUX
13 candidat-e-s
- Liste 5 PLR VERSOIX
14 candidat-e-s
- Liste 6 VERSOIX AUTREMENT
4 candidat-e-s
- Liste 7 UDC/MCG
6 candidat-e-s

61 candidat-e-s pour 27 sièges

POLITIQUE

Conseil municipal

Lundi 3 mars à 20h

Maison du Charron, 1^{er} étage
Ouvert au public

SOCIAL

Recrutement en direct

Mercredi 12 mars de 14h à 17h

École Lachenal

La Ville de Versoix et l'OFPC organisent pour la huitième année consécutive l'événement « Recrutement en direct ». L'objectif est de permettre aux candidats, des jeunes de 15 à 25 ans, d'entrer en contact direct avec des entreprises formatrices et de se présenter à elles.

OFPC
RECRUTEMENTS
EN DIRECT



Recrutement en direct Édition Versoix

Rencontre des entreprises formatrices et propose ta candidature le **mercredi 12 Mars** de 14h00 à 17h00 à l'école Lachenal

Retrouve les entreprises formatrices présentes et les métiers proposés sur citedesmetiers.ch/recrutements



Ateliers impôts pour les jeunes

Mardi 4 mars de 18h à 20h

Mercredi 19 mars de 17h30 à 19h30

La permanence « Impôts Jeunes » s'adresse à tous les jeunes versois de 18 à 25 ans souhaitant apprendre à remplir leur déclaration d'impôt. Des représentants de l'Administration fiscale cantonale seront présents pour enseigner aux jeunes comment effectuer cette démarche.

ATELIER IMPÔTS POUR LES JEUNES

Tu as entre 18 et 25 ans, tu habites à Versoix et tu ne sais pas comment remplir ta déclaration d'impôt, alors rejoins-nous à la Maison du Charron (Rue des Moulins 6, 1290 Versoix) !



C'EST GRATUIT !

SUR INSCRIPTION :
Inscri-toi dès maintenant via le QR



Mardi 4 mars 2025 : de 18h à 20h00
Mercredi 19 mars 2025 : de 17h30 à 19h30



MANIFESTATIONS

Concert de l'Orchestre de Chambre de Versoix

Dimanche 23 mars à 17h

Salle communale Lachenal

Entrée libre

Festichoc

Samedi 5 & dimanche 6 avril

Terrain du Verger
Rte de Saint-Loup 12
www.festichoc.ch



GALERIE DU BOLÉRO

Infos et réservation www.versoix.ch/bolero

Téléphone 022 950 84 00

Adresse Chemin Vandelle 8, 1^{er} étage

Email bolero@versoix.ch

Exposition *Cinq peintres*

Entrée libre du mardi au dimanche de 15h à 18h, jusqu'au 20 avril.



Visite commentée de l'exposition

Cinq peintres

Samedi 22 mars à 17h

Visite guidée de l'exposition par Yves Beyeler, neveu du peintre Jean Beyeler et co-curateur de l'exposition.

Entrée libre, dans la mesure des places disponible

BIBLIOTHÈQUE DU BOLÉRO

Infos et réservation www.versoix.ch/biblio

Téléphone 022 775 66 80

Adresse Chemin Vandelle 8, 2^e étage

Email bibliotheque@versoix.ch

« Histoires à partager » dès 4 ans

Mercredi 5 mars à 10h30 et à 16h30

Les bibliothécaires lisent des albums
Entrée libre

« Bébé bouquine ! »

Samedi 8 mars et mercredi 26 mars à 10h

Un moment de lecture et de comptines pour les tout-petits
Accueil en famille
Entrée libre

« Quoâ ? Quoâ ? » dès 5 ans

Mercredi 19 mars à 16h

Contes de grenouilles
Racontés par Claire-Anne Magnolay
Sur inscription, gratuit



« Marque-Page » Club de lecture Adulte

Jeudi 27 mars de 18h à 19h

Un moment de convivialité autour de vos coups de cœur et de l'actualité littéraire.
Entrée libre

LES CAVES

Infos et réservation www.lescavesversoix.ch

Téléphone 022 950 84 00

Adresse Route de Sauvigny 6

Email caves@versoix.ch

Pratiques libres de danses hip-hop

Association Colore Ta Ville

Les lundis hors vacances scolaires de 18h à 22h

Improvisation théâtrale

Spectacle de meufs

Samedi 8 mars à 20h

Thé dansant

Animé par le musicien Gianni Maselli

Mardi 11 mars de 14h à 17h

Soirée jeux animée par la Ludothèque

A quoi on joue !

Vendredi 14 mars à 19h

Soirées Karoké

Vendredi 7 & jeudi 20 mars dès 19h

Concert jazz

ELÆNA

Samedi 15 mars à 21h



Association Concerts des dimanches

Dúshlan - musique celtique pour la St Patrick

Dimanche 16 mars à 17h

Soirée Young Nights

Concerts pour les jeunes dès 16 ans

Vendredi 21 mars à 21h

Concert jazz

PrismE

Samedi 22 mars à 21h

Association Concerts des dimanches

Sarah Branchi-Cascone & Olta Tashko Rey

Dimanche 23 mars à 17h

Association Ecole & Quartier

Karoké avec accompagnement au piano par Olivier Grimm

Vendredi 28 mars à 19h

Association Agence Crescendo

Récital de piano

Samedi 29 mars à 18h30

Les semaineS de l'égalité

Ateliers, spectacle, cinéma, soirée jeux, etc.

Du 5 au 15 mars

Programme détaillé : www.versoixegalite.ch



Mairie de Versoix
Route de Suisse 18
1290 Versoix
022 775 66 00
info@versoix.ch

Retrouvez l'actualité communale sur
www.versoix.ch et les réseaux sociaux
de la Ville de Versoix.

